



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS-VERBAL

GROUP DE TRAVAIL 3 – MANCHE

Réunion virtuelle (Zoom)

Mercredi 10 mars 2021
09H00 – 10H30 CET

1. Accueil et présentations

Le président Pascal Coquet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Un tour de table a eu lieu pour permettre aux participants de se présenter. Les participants ont observé une minute de silence en l'honneur de Hugo Boyle, qui a longtemps fait partie de ce groupe et qui est malheureusement décédé au début de cette année.

L'ordre du jour a été adopté tel que rédigé. Les représentants de la Commission ont présenté leurs excuses hier soir pour leur absence, mais ils ont néanmoins encouragé les membres à poser des questions écrites sur les sujets nécessitant un complément d'information.

Mathieu Vimard : Les membres ont mentionné lors de la réunion du Groupe de Travail Horizontal hier le manque d'attention de la COM concernant ces réunions. Et encore une fois, la COM est absente de cette réunion. Nous avons fait savoir que nous souhaitions discuter spécifiquement du bar, et nous avons l'impression que la Commission s'intéresse de moins en moins à notre travail.

Caroline Gamblin : Je suis d'accord avec Mathieu, nous avons eu le même problème au CC pour la mer du Nord lors du dernier Groupe de Travail sur les ressources démersales quand la COM a annoncé qu'elle ne participerait pas à la réunion la veille, et a déclaré que nous pourrions poser nos questions dans le cadre de l'Inter-CC. Cependant, il conviendrait de leur signaler que ces réunions inter-CC ne peuvent pas remplacer la participation aux réunions individuelles des Groupes de Travail du CC.

Président : Nous pourrions leur faire parvenir un rapport indiquant que leur présence est essentielle. Je pense que les négociations concernant le Brexit ne constituent pas une bonne excuse pour justifier leur absence. Cela fait des années que nous organisons des réunions et lorsque nous avons des questions, nous avons besoin de réponses, et nous avons également des délais à respecter. Je constate également que les membres des CC sont de moins en moins motivés et ont le sentiment que la Commission ne nous prête plus attention, alors pourquoi devrions-nous nous investir dans ce travail ?

ACTION : Proposition de rédiger une lettre au COM sur la nécessité d'améliorer la communication et l'engagement avec le NWWAC, suite au manque d'implication de la COM dans les réunions de mars du CC.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Les points d'action du procès-verbal de la précédente réunion (3 septembre 2020) sont les suivants :

1. En ce qui concerne la confirmation des postes de président et de vice-président, les membres ont reporté cette décision jusqu'après la mise à jour par le GD sur le Brexit lors de l'Assemblée générale du 24 septembre.

Les membres ont la possibilité d'élire, au point 2 de cet ordre du jour, un Vice-Président par intérim qui occupera cette fonction jusqu'aux élections de septembre.

2. Examiner l'avis du CIEM concernant la raie brunette dès qu'elle sera relâchée, puis déterminer la nécessité de le soumettre à la Commission à ce stade.

L'avis a été pris en considération par le Groupe de Discussion commun au CC sur la mer du Nord et au CC EOS sur les raies, lequel a émis un avis concernant la raie brunette à la Commission en date du 9 décembre 2020. La Commission a répondu à cet avis le 10 février : à ce stade, compte tenu des négociations en cours avec le Royaume-Uni, il était trop tôt pour se prononcer sur la valeur des TAC. La COM a recommandé que la collaboration avec le CIEM soit maintenue sur ce sujet.

2. Élection et nomination du Vice-Président par intérim du Groupe de Travail

Mathieu Vimard s'est porté volontaire pour ce poste. Les membres ont approuvé sa nomination et ont validé Mathieu Vimard comme Vice-Président jusqu'aux élections de septembre 2021.

3. Actualisation des discussions sur la gestion des stocks de coquilles Saint-Jacques dans la zone 7d

Secrétariat : La précédente réunion du Groupe de Discussion sur la Coquille Saint-Jacques a eu lieu le 28 septembre 2020. Malheureusement, il n'a pas été possible pour les membres de parvenir à un accord et il a été décidé que le travail de ce Groupe serait suspendu en attendant de voir comment évolue cette question suite au Brexit. Le Groupe des Etats Membres des EOS élabore actuellement une recommandation commune sur le sujet (le projet a été transmis aux membres avant la réunion), il serait donc intéressant d'entendre ce qu'ils ont à dire sur ce sujet.

Pauline Joyeux : Cette Recommandation Commune a longtemps fait l'objet de débats, dont la conclusion dépendait des négociations du Brexit. Le projet de RC qui a été transmis au CC est le même que celui de l'année dernière. Il s'agit d'une initiative française, et nous aimerions que cela soit appliqué le plus rapidement possible, cependant, nous sommes en attente de la finalisation de l'ACC.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Président : Merci au GEM d'avoir fait progresser cette RC. Nous aimerions discuter de la possibilité de soumettre certaines mesures techniques, en particulier concernant la taille des anneaux, et nous aimerions entendre l'opinion de nos collègues sur la proposition irlandaise visant à limiter à 12 mètres la longueur du tuyau de remorquage.

Manu Kelberine : J'aimerais savoir si la proposition faite à l'annexe 2 concernant la Manche occidentale est gravée dans le marbre ou si nous pouvons y apporter des modifications ? Pensez-vous que la zone pourrait être étendue ? J'aimerais également rejoindre le Groupe de Discussion sur la Coquille Saint-Jacques.

Pauline Joyeux : Merci pour vos demandes. Nous aurions besoin de consulter le reste du groupe sur ces points, malheureusement nous n'avons pas encore eu le temps de discuter sérieusement de cette RC avec les autres EM.

Olivier Lepretre : Je voudrais dire que je soutiens la proposition visant à limiter à 12 mètres la longueur du tuyau de remorquage.

Dimitri Rogoff : Il se peut que la question relative à la gestion de la coquille Saint-Jacques soit encore modifiée en raison du Brexit. La RC qui a été élaborée se contente de présenter les exigences de base nécessaires dans le cadre de cette pêche, et il faudra y ajouter des mesures techniques comme le soulignait Pascal et envisager d'étendre la zone de gestion, car l'industrie française dépend fortement de cette espèce. La taille des anneaux, par exemple, est un élément primordial, dont nous parlons depuis déjà longtemps. Nous voulons également pouvoir exploiter cette ressource en dehors des eaux nationales françaises, et nous espérons que les EM nous soutiendront dans cette démarche. Nous espérons qu'il est encore possible d'améliorer le texte de la RC.

Franck Le Barzic : J'ai une question concernant l'annexe 2, sur quelles données historiques s'est-on basé pour établir la zone de fermeture ?

Pauline Joyeux : C'est une question très intéressante, mais malheureusement je n'ai pas de réponse pour le moment.

John Lynch : L'industrie irlandaise est globalement d'accord avec la proposition de gestion de la pêche à la coquille Saint-Jacques dans la Manche. L'une de leurs réserves serait que ces mesures s'appliquent à tous les navires, y compris à ceux mesurant moins de 15 mètres de long. Les décisions concernant les dates de fermeture peuvent être prises d'un commun accord, mais elles devraient s'appliquer à tous les navires, quelle que soit leur taille, conformément aux commentaires du CSTEP. Comme cela a été mentionné précédemment, l'industrie irlandaise est favorable à la limitation à 12 mètres de la longueur du tube de remorquage. En revanche, pour le moment, nous ne sommes pas en mesure d'augmenter la taille des anneaux ou des mailles, car cela obligerait les navires à disposer de deux types d'engins différents correspondant à ces deux zones distinctes. Le fait de remonter à bord les petits coquilles Saint-Jacques puis de les relâcher entraîne moins de dommages que de les laisser passer à travers un anneau plus grand. Nous sommes convaincus de la nécessité de mettre en



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

place un programme de gestion efficace des stocks de coquilles Saint-Jacques de la Manche, qui profiterait à tous, mais il faut que ce programme s'applique à tous les pêcheurs.

Président : Nous avons effectué un certain nombre d'études concernant la taille des anneaux de drague en France (Seledrag) et je voudrais demander à John son avis sur la question.

John Lynch : En Irlande, le matériel actuel est composé d'anneaux de 80 mm et il conviendrait de discuter de tout changement avec l'industrie, mais celle-ci s'est montrée très réticente à tout changement.

Caroline Gamblin : D'après ce que j'ai entendu, il me semble que nous pouvons inclure un point d'action afin de répondre aux EM, indiquant que nous saluons ce travail et qu'en effet les mesures devraient être appliquées à tous les navires. Nous devons leur faire savoir que ces mesures doivent être appliquées quelle que soit la taille du bateau et que cela doit être également proposé aux navires britanniques. Nous devrions être en mesure d'inclure des mesures techniques. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une première étape et que nous pourrions également y intégrer ultérieurement des éléments relatifs à la taille des anneaux, toutefois, nous devrions déjà élaborer un projet et un avis à ce sujet.

Emiel Brouckaert : Il serait intéressant que ce groupe fasse une proposition au ComEx afin de répondre à la Recommandation Commune. Il nous faut trouver un terrain d'entente par rapport à la recommandation que nous allons formuler : s'il est utile de reprendre le Groupe de Discussion, je pense que les points mentionnés par Caroline constituent déjà un bon point de départ pour un premier jet.

John Lynch : Je suis d'accord avec Caroline sur le fait de poursuivre avec cette RC, afin de les examiner vendredi, puis de traiter ultérieurement les autres questions, telles que les mesures techniques.

Emiel Brouckaert : Le Secrétariat doit déterminer quel sera le calendrier pour cette recommandation. Je suppose que le GT3 devra se prononcer sur le projet de recommandation avant qu'il ne soit soumis au ComEx.

ACTION : Le Secrétariat préparera un projet de réponse concernant la RC sur les coquilles Saint-Jacques, en reprenant les commentaires émis au cours de la réunion, et le soumettra au ComEx par procédure écrite une fois que les membres du GT l'auront examiné.

Président : John Lynch, serait-il possible d'augmenter la taille des anneaux à 97 cm d'ici deux ans ? De cette façon, le changement ne serait pas trop soudain pour les pêcheurs irlandais et ils auraient le temps de s'adapter.

John Lynch : Oui, je vais bien entendu en discuter avec les pêcheurs et nous attendons avec impatience de nouvelles discussions, peut-être au sein du Groupe de Discussion.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

4. Actualisation de la gestion de la pêche à la senne et à la mouche dans la zone 7d

Caroline Gamblin : En juillet dernier, je suis intervenue sur cette question de la pêche à la senne dans la partie orientale de la Manche. Il s'agissait de mettre en place la bonne structure pour ce type de pêche et nous avons également exposé nos mesures nationales et régionales. En raison du COVID 19 et du Brexit, il nous a été impossible de mener des discussions pertinentes à ce sujet avant la fin de l'année 2020. Une réunion sectorielle avec les représentants belges et néerlandais est prévue pour la fin du mois de mars à cet effet, et nous parlerons spécifiquement des détails concernant le nombre de navires dans la Manche orientale, des mesures techniques, également des questions géographiques. Nous devons encore apporter quelques précisions sur l'effort de pêche et sur la taille minimale à respecter pour les pêches à la senne. Une fois que cela sera fait, nous serons en mesure de finaliser le point d'action pour le CC et nous transmettrons le résultat au GT3 et au ComEx. Je peux m'engager à rédiger ce texte et à le transmettre. Je vais également ajouter une actualisation concernant la recherche scientifique : une étude a été réalisée en 2010, c'était une demande qui avait été adressée aux EM par les représentants français, belges et néerlandais et cela n'a pas été réalisé. Ce point est lié à la fin des négociations et nous nous félicitons que les EM en discutent déjà. L'objectif de cet accord est d'aller au-delà du gentleman's agreement et de l'intégrer dans les Règlements.

Emiel Brouckaert : Ce serait une bonne chose si ce GT pouvait accepter que Caroline envoie le projet de gentlemen's agreement au Secrétariat ainsi qu'au ComEx pour approbation. Je pense que nous pouvons accélérer le processus concernant les avis adressés aux EM et commencer à chercher un accord sur ce point.

ACTION : Caroline Gamblin transmettra le projet de plan de gestion de la pêche à la mouche dans la Manche. Les membres seront invités à apporter leur contribution à ce projet en vue de la préparation d'un avis.

Olivier Lepretre : Le pillage qui a lieu en ce moment dans la Manche, notamment par les Néerlandais, doit cesser, car il n'y a plus de poissons. Nous avons conscience que le problème vient du fait que les navires néerlandais sont gigantesques, que la Manche est trop petite et qu'il y a trop de bateaux. Nous devons agir rapidement et trouver des solutions drastiques afin de permettre aux ressources de revenir dans la Manche. En continuant comme si de rien n'était, nous ne ferons que vider la Manche de toutes ses ressources.

Dimitri Rogoff : Je voudrais rejoindre ce que vient de dire Olivier. Les pêcheurs de Normandie ne travaillent que dans la Manche orientale et nous avons constaté que les gros navires néerlandais provoquaient de nombreux conflits dans cette zone. En effet, un grand nombre d'espèces ne sont pas soumises à des quotas et la concurrence est de plus en plus forte. Dans la partie nord de la Manche orientale, nous constatons que les ressources s'amenuisent et que les dimensions des bateaux posent un réel problème, passant de 20-25 mètres à 30 mètres. Le conflit pourrait prendre encore plus d'ampleur s'il n'est pas encadré par les autorités européennes. Nous devrions également



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

garantir une certaine transparence car de nombreux bateaux arrivent en France sans être contrôlés par les autorités françaises et nous ignorons donc ce qui est débarqué.

Président : Je suis d'accord avec Dimitri et Olivier et je voudrais demander l'avis de Geert Meun à ce sujet.

Geert Meun : Nous sommes tous concernés, mais on ne peut pas accuser un seul pays de tous les problèmes. Si vous regardez les flottes qui sont impliquées, vous pouvez également constater une augmentation des navires sous pavillon français et britannique. Rejeter la faute sur les autres n'est pas la meilleure façon de faire avancer les choses : pour résoudre ces problèmes, nous devons tous nous asseoir autour de la table, y compris le Royaume-Uni, car nous avons tous un intérêt commun, celui de trouver une solution. En ce qui concerne l'industrie néerlandaise, il est également possible de discuter de la limitation de l'effort de pêche. Nous sommes ouverts à la mise en place de mesures et à la réglementation de la pêche dans la Manche. Les pêcheurs standards et pêcheurs à la mouche néerlandais sont également préoccupés par ces questions concernant la Manche, ils reconnaissent que des mesures sont nécessaires pour réduire l'effort et permettre la reconstitution des stocks.

Mathieu Vimard : En ce qui concerne l'augmentation de l'effort de pêche dans la Manche, j'ai une question, qui avait été posée aux autorités françaises et qui n'a d'ailleurs jamais reçu de réponse, c'est pourquoi je voudrais que celle-ci soit portée à l'attention de la Commission. L'accès à la zone de la Manche orientale est réglementé par des autorisations de pêche dans le cadre du plan de reconstitution du cabillaud. Auparavant, cet accès était régi par un contingent de kilowatts obtenu grâce aux données historiques de l'effort de pêche dans la Manche et la mer du Nord. Le plan a fait l'objet d'une révision il y a deux ans et normalement seule l'activité historique en Manche orientale devrait permettre de pêcher en Manche orientale. Nous constatons régulièrement l'apparition de nouveaux navires, plus modernes et plus puissants, et nous nous demandons si des aptitudes historiquement liées à la mer du Nord ne servent pas à travailler en Manche orientale. En ce qui concerne la France, nous avons réalisé un bilan à ce sujet et nous avons demandé à notre ministère de solliciter auprès de la COM une analyse de l'état des lieux de ce plafond pour les autres EM, car il semble que la réduction sur les kilowatts n'ait pas été mise en application pour toutes les nationalités.

ACTION : Adresser une question à la COM, lui demandant de clarifier la mise en œuvre des plafonds de capacité et des autorisations de pêche dans la Manche (Art 12 Reg (EU) 2018/973).

Le groupe manquant de temps, les membres ont proposé d'organiser une réunion supplémentaire, car il n'était pas possible de discuter des trois points restants de l'ordre du jour.

ACTION : Le Secrétariat doit prendre contact avec le Président du GT3 afin d'organiser une deuxième réunion du GT3 dans le but de traiter les points à l'ordre du jour qui n'ont pas pu être abordés le 10 mars par manque de temps (bar, bulot, amélioration du fonctionnement du CC).



5. Examen des avancées, synthèse des actions convenues et des décisions prises (Président)

1	Proposition de rédiger une lettre au COM sur la nécessité d'améliorer la communication et l'engagement avec le NWWAC, suite au manque d'implication de la COM dans les réunions de mars du CC.
2	Le Secrétariat préparera un projet de réponse concernant la RC sur les coquilles Saint-Jacques, en reprenant les commentaires émis au cours de la réunion, et le soumettra au ComEx par procédure écrite une fois que les membres du GT l'auront examiné.
3	Caroline Gamblin transmettra le projet de plan de gestion de la pêche à la mouche dans la Manche. Les membres seront invités à apporter leur contribution à ce projet en vue de la préparation d'un avis.
4	Adresser une question à la COM, lui demandant de clarifier la mise en œuvre des plafonds de capacité et des autorisations de pêche dans la Manche (Art 12 Reg (EU) 2018/973).
5	Le Secrétariat doit prendre contact avec le Président du GT3 afin d'organiser une deuxième réunion du GT3 dans le but de traiter les points à l'ordre du jour qui n'ont pas pu être abordés le 10 mars par manque de temps (bar, bulot, amélioration du fonctionnement du CC).

6. Liste des participants

Nom	Organisation
Anais Mourtada (observateur)	CNPMEM
Caroline Gamblin	CNPMEM
Catherine Paul (observateur)	CRPMEM Normandie
Delphine Roncin	FromNORD
Dimitri Rogoff	CRPMEM Normandie
Dominique Thomas	OPCMEMMN
Egon Patteuw (observateur)	Groupe des Etats Membres des EOS (BE)
Emiel Brouckart	Rederscentrale
Frank Le Barzick	Cobrenord
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij
Gerald Hussenot	BlueFish
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
John Lynch	ISEFPO
Juan Antonio Espejo (observateur)	Groupe des Etats Membres des EOS (ES)
Llibori Martinez	IFSUA
Manu Kelberine	CDPMEM 22
Mathieu Vimard	Organisation des Pêcheurs Normands
Norah Parke (observateur)	KFO
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts de France
Pascal Coquet	France Pêche Durable et Responsable
Pauline Joyeux (observateur)	Groupe des Etats Membres des EOS (FR)
Sonia Muller	CRPMEM Normandie